



Travailler pendant une procédure des prud'homme

Par **yoyo**, le **22/02/2011** à **00:43**

Bonjour,

j'aimerais savoir, sil vous plait , s'il es possible de m'inscrire dans une boite d'interime ? toute en sachant que je passe en conciliation au conseil des prud'homme en mars 2011 , je suis en maladie pour d'epression suite as plusieurs conflie avec mon employeur , h sup , travail de nuit , ect ect ...

mon reel probleme c de ne pas pouvoir travailler avec une pension alimentaire que je ne peut plus payer car les charges de la vie cotidienne ne le permette pas.

savoir quel son les solution don je peut disposer pour améliorer tout sa .

merci,